

# COUPE DE LA LIGUE SENIORS MASCULINS

Origine : Commission régionale des compétitions

Exposé des motifs : Mise à jour

Date d'effet : Saison 2023/2024

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b><u>Article 3</u> - PARTICIPATION DES EQUIPES</b></p> <p>La coupe de la ligue est ouverte aux équipes seniors A, B ou C des clubs évoluant en championnat de ligue.</p> <p>Les équipes A et B évoluant en championnat national ne prennent pas part à la compétition et sont remplacées par les équipes B ou C de leur club évoluant en ligue.</p> <p>L'engagement est obligatoire pour tous les clubs de ligue.</p> <p>Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe dans son championnat de ligue. Tout club qualifié pour le 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France n'intègre pas la coupe de la ligue.</p>	<p><b><u>Article 3</u> - PARTICIPATION DES EQUIPES</b></p> <p>La coupe de la ligue est ouverte aux équipes seniors A, B ou C des clubs évoluant en championnat de ligue.</p> <p>Les équipes A et B évoluant en championnat national ne prennent pas part à la compétition et sont remplacées par les équipes B ou C de leur club évoluant en ligue.</p> <p>L'engagement est obligatoire pour tous les clubs de ligue.</p> <p>Les conditions de participation sont celles qui régissent l'équipe dans son championnat de ligue. Tout club qualifié pour le 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France <del>n'intègre pas la coupe de la ligue</del> <b>sera représenté par son équipe immédiatement inférieure à condition que cette dernière participe à un championnat de R2 ou R3.</b></p>
<p><b><u>Article 5</u> - TIRAGE AU SORT</b></p> <p>Le tirage au sort de chaque tour est effectué par la commission des compétitions. Jusqu'au 8<sup>ème</sup> de finale, les équipes sont réparties par zones géographiques.</p> <p>A compter des 1/16<sup>ème</sup> de finale, toutes les rencontres sont tirées au sort en présence des représentants des clubs.</p> <p>La coupe se dispute par élimination directe. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, les deux équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.</p>	<p><b><u>Article 5</u> - TIRAGE AU SORT</b></p> <p>Le tirage au sort de chaque tour est effectué par la commission des compétitions. Jusqu'au 8<sup>ème</sup> de finale, les équipes sont réparties par zones géographiques.</p> <p>A compter des 1/16<sup>ème</sup> de finale, toutes les rencontres sont tirées au sort en <del>présence des représentants des clubs</del> <b>public (présence physique ou visioconférence).</b></p> <p>La coupe se dispute par élimination directe. En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, les deux équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.</p>

Pour la finale, en cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il est joué des prolongations de deux fois 15 minutes. En cas d'égalité à l'issue de ces prolongations, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.

### **Article 12 - MAILLOTS**

Il est fait application du RP de la LFHF.  
A partir des 1/8<sup>ème</sup> de finale, la ligue offre aux équipes un jeu de maillots. Les deux équipes ont l'obligation de porter cet équipement. A défaut, elles seront pénalisées de l'amende figurant au règlement financier.

Pour la finale, en cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il est joué des prolongations de deux fois 15 minutes. En cas d'égalité à l'issue de ces prolongations, les équipes se départagent par l'épreuve des tirs au but.

### **Article 12 - MAILLOTS**

Il est fait application du RP de la LFHF.  
A partir des 1/8<sup>ème</sup> 1/4 de finale, la ligue offre aux équipes un jeu de maillots. Les deux équipes ont l'obligation de porter cet équipement. A défaut, elles seront pénalisées de l'amende figurant au règlement financier.